



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CŒUR DE SAVOIE

PROTOCOLE D'ACCUEIL AU SEIN DES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE

La Communauté de communes Cœur de Savoie maintient l'ouverture de ses accueils de loisirs présents sur le territoire durant les mercredis en période scolaire à compter du 4 novembre 2020.

Afin de garantir la santé de tous, des modalités d'organisation spécifiques sont mises en place afin de pouvoir assurer l'accueil des enfants dans les conditions exigées par la situation et par notre ministère de tutelle.

Nous demandons à chaque parent de prendre connaissance et d'appliquer scrupuleusement le protocole ci-dessous.

Ce document est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes.

Le protocole a été établi afin de minimiser au maximum les risques de propagation du COVID 19.

 La Présidente
Béatrice SENTAÏS



PROTOCOLE D'ACCUEIL AU SEIN DES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE

- **Arrivée / départ :**
 - Les accueils et les départs des enfants se feront à l'extérieur du bâtiment, avec respect des règles de distanciation conseillée entre adultes (1m50)
 - Les parents devront porter un masque lors des arrivées et départs et conformément à l'arrêté préfectoral, dans un rayon de 25 m autour du centre.
- **Repas :**
 - Les repas sont fournis par nos soins.
 - La famille fournit une gourde par enfant avec le Nom et Prénom de l'enfant inscrit dessus
 - La famille fournit également des mouchoirs jetables à chacun de ses enfants.
- **Hygiène :**
 - **La famille s'engage à veiller à une hygiène rigoureuse des enfants**
 - Les vêtements des enfants devront être changés intégralement chaque jour
 - Les vêtements doivent être pratiques à mettre et enlever afin que l'enfant puisse le faire seul (Privilégier des chaussures sans lacets pour les plus petits)
 - L'équipe pourra laver l'enfant et le vêtir avec des vêtements appartenant à la structure en cas de besoin.
- **Santé :**
 - La famille s'engage à faire des prises de température avant de déposer leurs enfants. Les enfants ne devront pas être déposés à l'accueil si leur température est supérieure à 38° ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19.
 - La famille s'engage à venir chercher ses enfants si son état de santé le nécessite.
 - **La famille s'engage à ne pas emmener son enfant, et avertir le directeur du centre si lui-même, un membre de son entourage proche manifeste quelque signe de la COVID 19 ou fait l'objet d'un test (cas contact).**

Port du masque pour les enfants :

- Pour les enfants de 3 à 6 ans, le port de masque est à proscrire.
- **Pour les enfants de 6 à 11 ans, le port du masque est obligatoire. (fournir 2 masques par enfant)**
- **Prévoir une pochette au nom de l'enfant afin que celui-ci puisse y mettre son masque le temps du repas et du goûter.**

La Communauté de communes pourra également suspendre cet accueil si la collectivité ne pouvait plus assurer un accueil sécurisé et de qualité.

Les accueils de loisirs restent des espaces où les enfants se côtoient sans être en capacité d'appliquer systématiquement les gestes barrières entre eux. Malgré la limitation du nombre de places et l'ensemble des mesures mises en œuvre, nous ne pouvons totalement exclure la possibilité d'une contamination de votre enfant à la Covid-19. En nous confiant votre enfant, vous attestez avoir été informés de ce risque.